

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2602

18 octobre 2013

### SOMMAIRE

AEC Expertise Luxembourg .....	124895	J.R. S.à r.l. ....	124860
Amarilis Luxembourg S.A. ....	124857	Kiminvest S.A. ....	124890
Applause Productions S.à r.l. ....	124888	Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l. ....	124883
Arts et Textiles S.à r.l. ....	124850	L'Amandier S.A. ....	124858
BEtween S.à r.l. ....	124894	L'Amandier S.A. ....	124860
Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. ....	124891	Lancaster Coinvestors A S.à r.l. ....	124867
CEP III First S.à r.l. ....	124892	Lilac S.à r.l. ....	124861
Comet Confiserie S.A. ....	124894	Livionak S.à r.l. ....	124861
Commercial Real Estate Investments S.A. .....	124891	Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l. ....	124889
Couche-Tard Luxembourg .....	124850	Luxembourg Trading Finance S.à r.l. ....	124889
Czech Property Holdings S.à r.l. ....	124850	Marmarapark S.à r.l. ....	124868
Delphi Latin America S.à r.l. ....	124857	Matchpoint Entertainment Sàrl ....	124868
Delphi Technologies Holding S.à r.l. ....	124856	RDC International S.à r.l. ....	124894
Desch-Tennis Fiels/Haler .....	124854	Socapit S.à r.l. ....	124850
GEAF International 1 S.à r.l. ....	124883	Swiss Asia .....	124853
Hoche Holding S.à r.l. ....	124883	T9 S.à r.l. ....	124893
Hugo Boss Benelux Retail B.V. ....	124884	UKSA 60 CR Office S.à r.l. ....	124888
IHC S.à r.l. ....	124881	UKSA 60 CR Retail S.à r.l. ....	124889
IMARA Investments Holding II & Co SENC .....	124884	UKSA 60 CR S.à r.l. ....	124889
IMARA Investments Holding I S.à r.l. ....	124882	UKSA City University S.à r.l. ....	124888
Information Technology Masters Interna- tional S.A. ....	124884	UKSA Ewer Street S.à r.l. ....	124888
Initiativ Rëm Schaffen .....	124851	UKSA Isledon S.à r.l. ....	124894
Integry Luxembourg S.A. ....	124881	UK Students JV S.à r.l. ....	124887
International Golf & Leisure S.A. ....	124882	Um Will's Pull A.G. ....	124893
International Golf & Leisure S.A. ....	124884	Val Promotions S.A. ....	124893
International Golf & Leisure S.A. ....	124882	Vauban Participations S.A. ....	124885
Interval S.A. - SPF .....	124890	Vauban Participations S.A. ....	124893
Isnard SA .....	124890	Vis S.A. ....	124892
Issy les Moulineaux S.à r.l. ....	124885	Way Co-Invest S.à r.l. ....	124893
Jactal S.A. ....	124891	You Consulting S.A. ....	124895

**Czech Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 142.902.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 August 2013.  
Czech Property Holdings S.à r.l.  
Représenté par M. Stéphane Hépineuze  
Gérant

Référence de publication: 2013123567/13.

(130150598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 8.517.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 168.586.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123566/11.

(130150677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**Arts et Textiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue Chimay.  
R.C.S. Luxembourg B 63.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05/09/13.

Référence de publication: 2013125670/10.

(130153616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Socapit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.400.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.159.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 21 août 2013*

- La démission de Monsieur Fabio GASPERONI de son mandat de Gérant est acceptée, avec effet au 21 juin 2013;
- La démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat de Gérant est acceptée, avec effet au 5 août 2013;
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), employé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouveau Gérant, avec effet au 5 août 2013 et pour une durée indéterminée;
- Monsieur Renaud LEONARD né le 8 novembre 1979 à Bastogne (Belgique), employé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouveau Gérant, avec effet au 5 août 2013 et pour une durée indéterminée;

Fait à Luxembourg, le 21 août 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCAPIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013126146/20.

(130153513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

### **Initiativ Rëm Schaffen, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 110, avenue Gastion Diderich.

R.C.S. Luxembourg F 4.486.

Vu les membres fondateurs de l'association en 1988:

1. Action Familiale et Populaire, représentée par Nicolas ESTGEN, Président, demeurant 3, rue du Curé, Luxembourg
2. CARITAS-Luxembourg, représentée par J. GEIBEN-KIRSCH, Secrétaire, demeurant 23, bld. Prince-Henri, 1724 Luxembourg
3. PRO-FAMILIA, représentée par Camille DIMMER, Président, demeurant 5, route de Zouffgten, Dudelange
4. FEMMES EN DETRESSE, représentée par Viviane ECKER, Présidente, demeurant 30, avenue de la Liberté, Luxembourg
5. SCHUMACHER Monique, docteur en droit, demeurant 17, rue Bertholet, 1233 Luxembourg
6. WATGEN Monique, avocat-avoué, demeurant 40, avenue Victor Hugo, 1750 Luxembourg
7. BOURG Guillaume, professeur-ingénieur, demeurant 8 rue Siggy vu Letzeburg, 1933 Luxembourg tous de nationalité luxembourgeoise.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2013 a procédé à une refonte des statuts originaux de l'association datant du 1<sup>er</sup> juin 1988 et dont la teneur est comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'Association est dénommée «Initiativ Rëm Schaffen, asbl». Son siège est à Luxembourg-Ville.

**Art. 2.** La durée de l'Association est illimitée.

#### **Chapitre II. - Objet**

**Art. 3.** L'Association a comme objet la mise en place et le fonctionnement d'un bureau d'information, de consultation et d'orientation pour toute personne à la recherche d'un emploi.

Elle contribue à améliorer l'encadrement de tout demandeur d'emploi, notamment en l'aidant à s'intégrer à la vie économique et sociale.

A cet effet, l'association peut offrir des formations spécifiques financées par l'Etat ou des institutions publiques.

L'association peut en outre exercer toute autre activité et accomplir tous actes ou opérations susceptibles de favoriser, de promouvoir ou de faciliter la réalisation de son objet social.

Les activités de l'association sont proposées dans un des bureaux de l'association.

#### **Chapitre III. - Membres et Cotisations**

**Art. 4.** L'Association se compose de membres, qui peuvent être des personnes physiques et des personnes morales. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Pour être admis comme membre, il faut avoir signé une demande d'adhésion aux Statuts de l'Association, adressée au Conseil d'Administration; et avoir été admis par le Conseil d'Administration.

La qualité de membre est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration fixera le montant des cotisations annuelles à payer par les membres, et, le cas échéant, l'époque du paiement des cotisations, ainsi que le plafond de celles-ci, lequel ne peut pas dépasser trente euros (EUR 30).

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

1. - par la démission volontaire, adressée au Conseil d'Administration ou par décès;
2. - par l'exclusion avec effet immédiat, à prononcer par l'Assemblée Générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, après avoir entendu le membre en ses explications et moyens, en cas:
  - d'infraction grave à l'objet social;
  - de non-respect des Statuts;
  - d'atteinte aux intérêts ou à la réputation de l'Association;
3. - par le non-paiement, à leurs échéances, de deux cotisations annuelles consécutives.

Les cas de perte de la qualité de membre, visés sous 1 et 3 ci-dessus, sont constatés par le Conseil d'Administration chaque année, au moins un mois avant l'Assemblée Générale annuelle.

#### Chapitre IV. - Administration

**Art. 7.** L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins, choisis parmi les membres de l'Association et qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale déterminera la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration, qui ne peut pas dépasser quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine Assemblée ordinaire.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En cas d'absence du président et du vice-président, la réunion est présidée par le plus âgé des administrateurs présents.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et par ceux des votants qui le désirent.

Les extraits ou copies de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux réunions du Conseil d'Administration. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit être écrit.

Un administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'Association et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut déléguer la seule gestion journalière des affaires de l'association, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, à un membre du conseil d'administration ou à un tiers.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les présents Statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'Association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par l'article 16 de la loi précitée du 21 avril 1928. Cette énumération n'est pas limitative.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire les comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

A l'égard des tiers, l'Association sera valablement engagée par la signature du président, sans que celui-ci n'ait à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial, mais dans la limite de ses pouvoirs.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'Association seule.

#### Chapitre V. - Assemblée Générale

**Art. 11.** Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des Statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs, ainsi que la fixation de la durée de leur mandat, la décharge aux administrateurs;
- 3) l'approbation des comptes annuels et du budget;
- 4) la dissolution de l'Association;
- 5) l'exclusion d'un membre de l'Association, conformément à l'article 6 sub 3 des Statuts;
- 6) l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la loi.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Toute modification des statuts se fera dans les conditions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 12.** Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, ou par son président, huit jours au moins avant la date de l'Assemblée par lettre simple. La convocation contiendra l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres de se faire représenter à l'Assemblée par un autre membre, mais un membre ne peut représenter plus d'un autre membre.

Le mandat doit être écrit.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration fixera annuellement la date et le lieu de l'Assemblée Générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 13 de la loi susvisée, l'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes annuels et du budget, l'Assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

Outre l'Assemblée Générale ordinaire et annuelle, des Assemblées extraordinaires pourront être convoquées suivant les nécessités et l'intérêt de l'Association.

**Art. 14.** Les Assemblées Générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus âgé des administrateurs présents.

**Art. 15.** Tous les membres ont un droit de vote égal dans les Assemblées Générales. Sous réserve des dispositions de la loi relatives aux modifications des Statuts, les résolutions peuvent être prises quel que soit le nombre des membres présents et à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'Assemblée est prépondérante.

**Art. 16.** Les décisions de chaque Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal. Les procès-verbaux et décisions sont inscrits dans un registre spécial que les membres et les tiers peuvent consulter au siège de l'Association.

#### **Chapitre VI. - Fonds social**

**Art. 17.** Les ressources de l'Association se composent, notamment:

- a) des cotisations;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur dans les conditions de l'article 16 de la loi précitée du 21 avril 1928;
- c) des subsides et subventions. Cette énumération n'est pas limitative.

#### **Chapitre VII. - Exercice social, Comptes et Budget**

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'année, le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi et de l'article 11 des statuts.

#### **Chapitre VIII. - Dissolution et Liquidation**

**Art. 19.** La dissolution et la liquidation de l'Association sont réglées par les articles 18 et suivants de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. En cas de dissolution de l'Association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur.

En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 3 des statuts.

#### **Chapitre IX. - Disposition générale**

**Art. 20.** Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents Statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928, précitée, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013126897/142.

(130154006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

#### **Swiss Asia, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.177.

#### **EXTRAIT**

En date du 30 avril 2013, M. Yasushi Ujioka a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

En date du 26 août 2013, l'associé unique de la Société a nommé en tant que gérant de la Société M. Charly Joseph Dénervaud, né le 11 novembre 1945 à Lausanne, Suisse, demeurant au 8 Temasek Boulevard, bâtiment Suntec City Tower Three, 038988 Singapour, Singapour, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée mais sous réserve de la non objection de la part de la CSSF.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé depuis le 26 août 2013 comme suit:

- M. Steve Knabl,
- M. Olivier Pascal Mivelaz et

- M. Charly Joseph Dénervaud.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013127424/20.

(130154049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

### **Desch-Tennis Fiels/Haler, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7633 Larochette, Plateau Op Birkelt.

R.C.S. Luxembourg F 9.673.

#### — STATUTEN

Die Unterzeichneten:

1. Mons. BRUNETTI Bruno	ERNZEN	1 montée d'Ernzen
2. Mons. BRUNETTI Claudio	ERNZEN	3A montée d'Ernzen
3. Mons. GAASCH Tom	BERELDANGE	3 rue des Roses
4. Mons. KIMMES Jean-Paul	CONSDORF	10 rue Burgkapp
5. Mons. KIMMES Marco	MULLERTHAL	2A rue des Rochers
6. Mons. KRAUS Ben	ANGELSBURG	2 rue de Schoos
7. Mons. MARQUET Daniel	BEAUFORT	4 rue des Jardins
8. Mons. WEIS Antoine	WALDBILLIG	7 rue de Christnach
9. Mons. WEIS Jean-Pierre	HALLER	15 rue Hallerbach
10. Mons. WEIS Romain	DIEKIRCH	20 rue Pierre Olinger
11. Mons. ZINNEN Jean-Claude	SAVELBORN	maison 7

sind am 08 Mai 2013 übereingekommen, eine Vereinigung ohne Gewinnzweck zu gründen, deren Statuten wie folgt festgelegt wurden:

#### **Erstes Kapitel. Bezeichnung, Sitz, Gegenstand**

**Art. 1.** Die Vereinigung wird mit dem Namen "Desch-Tennis Fiels/Haler" bezeichnet. Die Dauer ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Der Sitz ist im Centre Sportif FiLaNo in Larochette festgelegt.

**Art. 3.** Die Vereinigung oder der Verein hat als Gegenstand jedwede Bestätigung welche sich unmittelbar oder mittelbar auf das Ausüben von Tischtennis bezieht.

Der Verein kann sich jeder Organisation angliedern, welche ein ähnliches Ziel verfolgt oder im allgemeinen die Ausübung und die Förderung des Sportes pflegt.

Insbesondere ist der Verein Mitglied des luxemburgischen Tischtennisverbandes (FLTT). Er ist bestrebt, freundschaftliche Beziehungen zwischen seinen Mitgliedern zu schaffen und auszuweiten, den Sportgeist zu erhalten und auszubauen, die Interessen der Sportstätigen und Ihrer Anhänger zu wahren sowie dieselben bei den Behörden zu vertreten.

Er kann zum Zweck seines Gegenstandes Immobilien mieten oder erwerben, sowie Veranstaltungen organisieren, welche der Autofinanzierung des Vereines dienen.

#### **Zweites Kapitel. Mitglieder und Ehrenmitglieder**

**Art. 4.** Die Mindestzahl der Mitglieder ist auf zehn festgelegt, die Ehrenmitglieder nicht einbegriffen.

**Art. 5.** Als Mitglied des Vereines kann jede Person zugelassen werden, welche sich bereit erklärt, dessen Statuten zu befolgen und vom Vorstand aufgenommen wird. Die Zulassung erfolgt durch Überreichung einer Mitgliederkarte.

Als Ehrenmitglieder können die Personen zugelassen werden, welche den entsprechenden Wunsch zum Ausdruck bringen und die Aufnahmebedingungen des Vorstandes erfüllen. Eine entsprechende Sonderkarte kann ihnen vom Vorstand ausgestellt werden. Allerdings verfügen die Ehrenmitglieder über keine der Vorrechte die den Mitgliedern des Vereins durch Gesetz und Statuten vorbehalten sind.

**Art. 6.** Der jährliche Beitrag darf die Summe von € 8,00 Index 100 nicht überschreiten. Er wird von der Generalversammlung festgelegt. Das Geschäftsjahr des Vereins begreift die Zeitspanne vom 01. Mai bis zum 30. April eines jeden Jahres.

**Art. 7.** Die Mitglieder können den Verein durch Austrittserklärung verlassen. Als Austretender gilt außerdem wer sich geweigert hat, den jährlichen Beitrag zu leisten oder die Zahlung unterlassen hat drei Monate nachdem ihm dieselbe abverlangt wurde. Die Mitgliedschaft geht außerdem durch Ausschluss verloren. Dieser wird durch die Generalversammlung bei zwei Drittel Mehrheit der stimmberechtigten Anwesenden beschlossen und zwar in folgenden Fällen:

- wenn ein Mitglied sich einer schwerwiegenden Handlung oder Unterlassung schuldig gemacht hat, welche gegen die Statuten des Vereins verstößt.

- wenn ein Mitglied sich einer Handlung oder Unterlassung schuldig gemacht hat, die seinem eigenen Ansehen, desjenigen eines anderen Mitgliedes oder desjenigen des Vereins insgesamt zum Schaden gereicht.

Der Vorstand kann, aus denselben Gründen, nach Anhören des Betroffenen und bei 2/3 Mehrheit der Anwesenden, mit sofortiger Wirkung die zeitweilige Suspendierung eines Mitgliedes beschliessen. Diese Verfügung dauert bis zur nächsten Generalversammlung welche über den entgültigen Verlust der Mitgliedschaft zu befinden hat.

Bei Austritt oder Ausschluss haben die Mitglieder weder Anspruch auf das Vereinsvermögen noch auf die Rückersstattung ihrer Beiträge.

### Drittes Kapitel. Generalversammlung

**Art. 8.** Die Generalversammlung ist allein zuständig für:

1. Statutenänderungen
2. Ernennung und Abberufung der Vorstandsmitglieder
3. Annahme des jährlichen Haushaltes und der Abrechnungen
4. Auflösung des Vereins
5. Ausschluß eines Mitgliedes

**Art. 9.** Die Generalversammlung hält ihre Jahrestagung vor dem 31. Mai ab. Artikel 10:

**Art. 10.** Falls erforderlich, kann der Vorstand zu jedem Augenblick eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen.

Diese muß vom Vorstand einberufen werden, und zwar innerhalb von 2 Monaten, wenn wenigstens 1/5 der Mitglieder dies beantragen.

**Art. 11.** Jeder Vorschlag der von wenigstens 1/20 der in der letzten Jahresliste eingetragenen Mitglieder gezeichnet ist, muß auf die Tagesordnung gesetzt werden.

**Art. 12.** Die Mitglieder, welche gemaess Artikel 10 und 11 die Einberufung einer außergewöhnliche Generalversammlung beantragen oder einen Vorschlag zur Tagesordnung einbringen wollen, sind gehalten, dem Präsidenten des Vorstandes ihre Absicht schriftlich mitzuteilen.

Ein Punkt der auf die Tagesordnung gesetzt werden soll, muss wenigstens 14 Tage vor der Versammlung dem Präsidenten schriftlich vorliegen.

**Art. 13.** BeschlüÙe über Angelegenheiten, welche nicht auf der Tagesordnung stehen, können zur Abstimmung gebracht werden, wenn eine Mehrheit von 2/3 der anwesenden und stimmberechtigten Mitglieder sich dazu bereit findet. Über Punkte, welche in Artikel 8 der Statuten vorgesehen sind, kann nicht auÙerhalb der Tagesordnung befunden werden.

**Art. 14.** Alle Mitglieder müssen mindestens 7 Tage vor der Generalversammlung hierzu eine schriftliche Einladung erhalten, welche die Tagesordnung enthält.

**Art. 15.** Die Mitglieder haben in der Generalversammlung gleiche Stimmrecht, und die BeschlüÙe werden durch einfache Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst, auÙer in den Fällen, wo die Statuten oder das Gesetz anders verfügen. Jedes stimmberechtigtes Mitglied kann sich durch eine Vollmacht vertreten lassen. Aber, jedes stimmberechtigtes Mitglied darf nur eine Vollmacht eines anderen erhalten. Mitglieder unter 16 Jahren sind nicht stimmberechtigt, werden also nicht für die Mehrheit der anwesenden Mitglieder mitgezählt.

**Art. 16.** Die Generalversammlung kann nur dann endgültig über Statutenänderungen verhandeln, wenn der Gegenstand besonders in der Einladung aufgeführt ist, und die Versammlung wenigstens 2/3 der Mitglieder vereinigt.

Jedes nicht stimmberechtigtes Mitglied darf keine Vollmacht von einem stimmberechtigten Mitglied erhalten.

Wenn keine 2/3 der Mitglieder bei der 1. Versammlung anwesend sind, kann eine

2. Versammlung einberufen werden, welche beschlußfähig ist, unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder.

### Viertes Kapitel. Vorstand

**Art. 17.** Der Verein wird von einem Vorstand geleitet, der sich aus 8-12 Mitgliedern zusammensetzt. Die Mitglieder des Vorstandes werden für die Dauer von zwei Jahren gewählt, jedoch mit jährlicher, teilweiser Neuwahl. Die 1. Austrittsserie (3 Mitglieder) wird durch das Los bestimmt bzw. ergänzt. Die Vorstandsmitglieder können jeden Augenblick durch eine außergewöhnliche Generalversammlung abberufen werden: Austretende Vorstandsmitglieder können wiedergewählt werden.

Das Mindestalter wurde auf 18 Jahren festgelegt.

**Art. 18.**

a) Der Vorsitzende, sowie die anderen Posten, werden durch Sonderabstimmung mit absoluter Mehrheit innerhalb des Vorstandes gewählt. Der Vorstand kann zu jeder Zeit durch ein weiteres Mitglied provisorisch ergänzt werden, dessen Wahl dann erst von der nächsten Generalversammlung bestätigt werden muss. Im Verhinderungsfall wird der Vorsitzende

in seinem Amt und seinen Befugnissen durch den Vizepräsidenten, wenn nicht durch das rangälteste Mitglied vertreten. Der Vorstand kann sich einen oder mehrere Schriftführer beordnen.

b) Wahlberechtigt, für den Posten des Vorsitzenden, sind grundsätzlich die Vereinsmitglieder beider Vereine (DT Haler und DT Fiels/lernen). Strebt ein in der Gemeinde Waldbillig wohnhaftes Mitglied, und/oder ein Lizenzspielers des DT Haler der Spielzeit 2012/2013 eine Kandidatur an, so ist diese der Kandidatur eines Mitgliedes des DT Fiels/lernen bevorzugt zu behandeln.

c) Die Kassenrevisoren (Mindestalter auch 18 Jahren) gehören dem Vorstand nicht an. Sie werden jährlich von der Generalversammlung ernannt. Sie kontrollieren die Kassenführung wenigstens einmal im Jahr und legen der Generalversammlung einen diesbezüglichen Bericht vor.

**Art. 19.** Der Vorstand wird vom Vorsitzenden oder vom Schriftführer einberufen, und zwar wenigstens 3 Tage vor der Vorstandssitzung. Er ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Hier wird keine Vollmacht angenommen. Die Beschlüsse des Vorstandes werden durch die Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder gefaßt.

Die Vorstandsmitglieder, welche sich der Stimme enthalten, werden für die erforderliche Mehrheit nicht in Betracht gezogen.

Die Vorstandsmitglieder, welche in einer Angelegenheit ein persönliches Interesse haben, dürfen nicht an der Abstimmung teilnehmen.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters ausschlaggebend.

Der Sekretär führt ein Szungsbuch, in welches die Namen der Anwesenden, die Tagesordnung sowie die gefaßten Beschlüsse eingetragen werden.

Nach Annahme des Berichtes bei der nächsten Sitzung wird die Unterschrift des Schriftführers vom Vorsitzenden gegengezeichnet.

**Art. 20.** Der Vorstand hat die weitgehensten Befugnisse für die Verwaltung und die Führung des Vereins. Die Klage sowie die Verteidigung vor Gericht werden im Namen des Vereines durch den Vorstand eingeleitet und weitergeführt, und zwar auf Vorgehen des Präsidenten. Der Vorstand hat außerdem das Recht, gegen Vereinsmitglieder, die gegen die Vereinstatuten Verstossen haben, angemessens Strafen zu verhängen oder sie wieder aufzuheben.

#### Fünftes Kapitel. Verschiedenes

**Art. 21.** Die Auflösung kann nur mit einer 2/3 Mehrheit der stimmberechtigten Anwesenden der Generalversammlung vorgenommen werden.

Wenn diese Mehrheit nicht erreicht wird, wird man dies an das Bezirksgericht weiterleiten.

**Art. 22.** Im Falle einer Vereinsauflösung wird die Generalversammlung über das Aktivvermögen entscheiden.

**Art. 23.** Alle Fragen, welche nicht ausdrücklich in diesen Statuten geregelt sind, werden durch die Verfügungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck bestimmt.

Unterschriften.

Référence de publication: 2013127449/136.

(130154637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

#### **Delphi Technologies Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.581.

#### EXTRAIT

En date du 27 août 2013, l'associé unique de la Société, Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg L - 4940 Bascharage enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.207 a nommé en remplacement de Keith David Stipp, démissionnaire, Bradley Allan Spiegel, né le 6 novembre 1962 au Ohio, Etats Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 5725, Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats Unis d'Amérique, nouveau gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jason Michael Hollar, gérant de catégorie B;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B;
- M. Marc Christopher McGuire, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, gérant de catégorie B.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013127448/26.

(130154633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.278.

—  
EXTRAIT

En date du 27 août 2013, l'associé unique de la Société, Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg L - 4940 Bascharage enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.704 a nommé en remplacement de Keith David Stipp, démissionnaire, Bradley Allan Spiegel, né le 6 novembre 1962 au Ohio, Etats Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 5725, Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats Unis d'Amérique, nouveau gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jason Michael Hollar, gérant de catégorie B;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B;
- M. Marc Christopher McGuire, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013127446/26.

(130154617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Amarilis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.408.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 30 Octobre 2012 à 17 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1 - Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Madame Corinne CHANTEREAU, Comptable, née le 6 Août 1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange - 36, Domaine Op Hals.
- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange - 36, Domaine Op Hals.
- Monsieur Marios PARAS, Administrateur de société, né le 7 Février 1957 à Londres (G-B), demeurant à L-7246 Helmsange - 21, Rue des Prés.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Jean-Pierre COUESNON, Expert-comptable, né le 15 Septembre 1962 à Aubepierre Ozouer le Repos (France), demeurant à F-77810 Thomery - 137, Rue de By (France).

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de rassemblée Générale Ordinaire de 2018.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Marios PARAS, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour

engager la société par sa seule signature. Le mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2013129937/28.

(130158147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**L'Amandier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 28.840.

L'an deux mil treize, le vingt-sept août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'AMANDIER S.A., avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.840, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 de l'année 1988 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie MONDELLI, assistante administrative et légale, demeurant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Prise de connaissance de la démission de Madame Mombaya KIMBULU en tant qu'administrateur de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat;

2. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat;

3. Prise de connaissance de la démission de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL en tant que Commissaire aux comptes de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat;

4. Nomination de "SEREN Sarl, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date de cette réunion;

5. Nomination de TITAN, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date de cette réunion;

6. Nomination de Client Audit Services, une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.904, en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de cette réunion;

7. Transfert du siège social de la Société à Capellen;

8. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société; et

9. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance de la démission de Madame Mombaya KIMBULU, en tant qu'administrateur de la Société, effective à la date de cette Réunion.

Totale, pleine et entière décharge (quitus) est donnée à Madame Mombaya KIMBULU pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette Réunion.

L'assemblée générale des actionnaires prend aussi connaissance du fait que cette décharge sera donnée durant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 et qu'une copie des minutes de la dite réunion sera fourni à Madame Mombaya KIMBULU.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance de la démission de Monsieur Matthijs BOGERS, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société, effective à la date de cette Réunion.

Totale, pleine et entière décharge (quitus) est donnée à Monsieur Matthijs BOGERS pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette Réunion.

L'assemblée générale des actionnaires prend aussi connaissance du fait que cette décharge sera donnée durant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 et qu'une copie des minutes de la dite réunion sera fourni à Monsieur Matthijs BOGERS.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance de la démission de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, effective à la date de cette Réunion.

Totale, pleine et entière décharge (quitus) est donnée à EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette Réunion.

L'assemblée générale des actionnaires prend aussi connaissance du fait que cette décharge sera donnée durant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 et qu'une copie des minutes de la dite réunion sera fourni à EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer "SEREN Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588, au poste d'administrateur de la Société avec effet à la date de cette Réunion pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2019.

Le représentant permanent de "SEREN Sàrl, en accord avec l'article 51 bis de la Loi des sociétés commerciales du Grand Duché de Luxembourg datant du 25 août 2006, représentera "SEREN Sàrl pour toutes les affaires relatives à la Société et sera

Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970, à North York (Canada), de nationalité canadienne, résidant professionnellement au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et détenteur du passeport numéro BA525762.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer TITAN, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838, au poste d'administrateur de la Société avec effet à la date de cette Réunion pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2019.

Le représentant permanent de TITAN, en accord avec l'article 51 bis de la Loi des sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg datant de 25 août 2006, représentera TITAN pour toutes les affaires relatives à la Société et sera

Monsieur Mark LE TISSIER, né le 24 avril 1963, à Guernesey (Iles Anglo-Normandes), de nationalité anglaise, résidant professionnellement au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur du passeport numéro 627228637.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Client Audit Services, une société anonyme, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.904,

au poste de Commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de cette Réunion pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2019.

*Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

*Huitième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la société sera établi à Capellen.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Mondelli, R. Thill, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2013. Relation: LAC/2013/39616.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123701/132.

(130150328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**L'Amandier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 28.840.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123702/10.

(130150566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**J.R. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 5, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 51.304.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée J.R. s.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B51304, avec siège social à L-3980 Wickrange, 5, rue des Trois Cantons.

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 16 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour le liquidateur Me Grégoire Chaste

Me Sophie Pierini

Référence de publication: 2013123682/20.

(130150365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**Livionak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.462.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2013*

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni LA FORGIA et de M. Ivo HEMELRAAD de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 20 juin 2012.

- L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société avec effet au 12 août 2013 pour une durée illimitée:

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12/09/1964 à La Spezia en Italie, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix;

M. Jean-Marc Debaty, né le 11/03/1966 à Rocourt en Belgique, professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix; et

Mme. Carine Agostini, née le 27/04/1977 à Villerupt en France, professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

- Le siège de la société est transféré de L-2540 Luxembourg, 15, Rue Edward Steichen à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix avec effet au 12 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013123707/23.

(130150609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**Lilac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.853.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le quatorze août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, et

- Monsieur James BODY, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Lilac S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
  - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; et
  - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux (2) gérants.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### **THERE APPEARED:**

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here duly represented by two of its managers, namely:

- Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, and
- Mr. James BODY, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Lilac S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,



development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "TSM Services (Luxembourg) S.a r.l.", prenamed and represented as said before,

and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing persons, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1) The registered office is established in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
  - Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
  - Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; and
  - Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two (2) managers.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. TAILLEUR, J. BODY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. LAC/2013/38499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013123706/332.

(130150194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

#### **Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.157.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Marielle STIJGER  
Gérante

Référence de publication: 2013123703/23.

(130150149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

**Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

Suite à la cession de parts sociales de la Société survenue en date du 31 juillet 2013 entre Madame Valeria Bekker, domiciliée au 25A Rickmerstraße, D-28355, Bremen, Allemagne et Monsieur Hans-Herlof Hardtke, domicilié au 3 Bre-mervörder Str., 27404, Zeven, Allemagne:

- Valeria Bekker détient désormais:

\* 35 parts sociales ordinaires

Et

- Hans-Herlof Hardtke, détient désormais:

\* 25 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marmarapark S.à r.l.  
TMF (Luxembourg) S.A.  
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013123729/20.

(130150615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

**Matchpoint Entertainment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 179.880.

STATUTES

This nineteenth day of August two thousand thirteen

before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mrs. Sophie Henryon, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. 80 dollars Ltd, a private limited company under the laws of Malta, having its registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, Europa Centre, St. Anne Street, Floriana, Malta, registered with the Registrar of Companies of Malta under number C 60978 ("Incorporator 1");

2. Hakan Baykam, entrepreneur, born on 14 February 1972 in Istanbul (Turkey), with business address at Via Arrigo Boito, 8, 20123 Milan, Italy ("Incorporator 2");

3. Soner Gedik, entrepreneur, born on 7 July 1958 in Eskisehir (Turkey), with business address at Kisikli Caddesi 65, Burhaniye Mahallesi, Uskudar 34676, Istanbul, Turkey ("Incorporator 3"); and

4. Mehmet Ali Yakindag, entrepreneur, born on 7 March 1954 in Istanbul (Turkey), with business address at Kisikli Caddesi 65, Burhaniye Mahallesi, Uskudar 34676, Istanbul, Turkey ("Incorporator 4" and together with Incorporator 1, Incorporator 2 and Incorporator 3, the "Incorporators").

The person appearing is personally known to me, notary, and the four powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporators hereby incorporate a limited liability company governed by the following articles of association:

**Art. 1. Defined terms and interpretation.**

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"class of shares" means an entire class of shares of the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 12.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of such entity or such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager designated as such by the general meeting;

"manager B" means a manager designated as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 11.6 and 11.7;

"partial liquidation amount" in relation to a cancellation of a class of shares, means the amount determined by the management board not exceeding the sum of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs to repurchase and to redeem shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company;

"shareholders agreement" means any and all written agreements among all the shareholders of the company, or among all the shareholders and the company itself and/or one or more persons who are not shareholders, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

## **Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.**

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is: Matchpoint Entertainment Sarl.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

Moreover, the objects of the company include in particular purchasing, selling and leasing of media rights regarding sports events, international events, movies and television series as well as the production thereof.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

### **Art. 3. Share capital.**

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) fully paid shares in registered form as follows:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares;
  - one thousand (1,000) class A shares ("Class A Shares");
  - one thousand (1,000) class B shares ("Class B Shares");
  - one thousand (1,000) class C shares ("Class C Shares");
  - one thousand (1,000) class D shares ("Class D Shares");
  - one thousand (1,000) class E shares ("Class E Shares");
  - one thousand (1,000) class F shares ("Class F Shares");
  - one thousand (1,000) class G shares ("Class G Shares");
  - one thousand (1,000) class H shares ("Class H Shares"); and
  - one thousand (1,000) class I shares ("Class I Shares"),
- with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles.

3.2 The company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 Shares are liable to be repurchased at the option of the company at, above or below par and the company may acquire its own shares and hold them in treasury. Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be repurchased or acquired pursuant to a unanimous member resolution at the recommendation of the management board and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915. Where shares are to be repurchased or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 13.2 shall apply mutatis mutandis.

3.4 Repurchased shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury shall be likewise suspended.

### **Art. 4. Register of members, transfer and transmission of shares.**

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 Shares of any class may only be transferred, whether to a member or a non-member, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other class held by the transferring member. Subject to the foregoing, shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been agreed to by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *in varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

4.3 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five per cent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

### **Art. 5. Pre-emption right.**

5.1 No shares of a class shall be issued unless the shares have first been offered to the members holding shares of that class, if any, and those members have a pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their holdings of the shares of that class, at such price as those shares are to be offered to others.

5.2 Notwithstanding Article 5.1, members have no pre-emption right in respect of shares to be issued (a) as a share dividend or (b) pursuant to the exercise of subscription, conversion or option rights previously granted by the company.

## **Art. 6. Managers.**

6.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. Managers are appointed by the general meeting. Managers may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

6.2 If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company. The management board shall consist of one or more managers A who may reside anywhere in the world and one or more managers B who must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.3 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If a seat is vacant on the management board and the total number of managers A or managers B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

6.4 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

6.5 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.

6.6 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 6.6 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

6.7 To the extent permitted by law, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

6.8 If the company only has one manager, the manager may take decisions without regard to any of the provisions of these articles relating to management board decision-making.

## **Art. 7. Representation.**

7.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

7.2 In addition, if in office, a manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

## **Art. 8. Conflict of interest.**

8.1 A manager must, in accordance with this Article 8, disclose the nature and extent of any interest that the manager has in a material contract or transaction, or a proposed material contract or transaction, with the company, and any material change to any such interest, if the manager:

- (a) is a party to the contract or transaction;
- (b) is a director, manager or officer - or a person acting in a similar capacity - of a party to the contract or transaction (other than a group company of the company); or
- (c) has a material interest in a party to the contract or transaction.

8.2 The manager must make the disclosure in writing to the members and request to have it entered in the minutes of the meetings of the management board.

8.3 A manager must make the disclosure:

- (a) at the meeting of the management board at which the proposed contract or transaction is first considered (or, if the contract or transaction is approved by way of written resolution, in such written resolution);
- (b) if the manager was not interested in the proposed contract or transaction at the time of the meeting referred to in paragraph (a), at the first meeting after the manager acquires an interest in it;
- (c) if there is a material change in the manager's interest in the contract, transaction, proposed contract or proposed transaction, at the first meeting after the change;
- (d) if the manager becomes interested in a contract or transaction after it is made, at the first meeting after the manager acquires an interest in it;

(e) if the manager had an interest in the contract or transaction before becoming a manager, at the first meeting after becoming a manager; or

(f) if the contract or transaction is one that would, in the ordinary course of business, not require the approval of the management board, as soon as the manager becomes aware of the contract or transaction.

8.4 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 7.

#### **Art. 9. Members' reserve power.**

9.1 The members may, by ordinary resolution, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

9.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 7.

#### **Art. 10. Internal auditors.**

10.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be appointed as internal auditor.

10.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

#### **Art. 11. General meetings.**

11.1 The management board may call a general meeting of the company. A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

11.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

11.3 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

11.4 Notice of a general meeting must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

11.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

11.6 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

11.7 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his votes in writing within the period communicated. Article 11.6 above shall apply mutatis mutandis. Despite not all votes having been cast yet, the resolution shall be deemed to have been passed on the date of reaching the requisite number of affirmative votes.

#### **Art. 12. Accounting.**

12.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

12.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.

12.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate share premium accounts, and the holders of shares of a class are, unless the management board resolves otherwise in connection with a partial liquidation pursuant to Article 14, collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis,



to the amount standing to the credit of the reserve accounts of their class. For the avoidance of doubt, quasi-premium shall likewise be booked to separate class reserve accounts.

#### **Art. 13. Dividends and other distributions.**

13.1 Subject to Article 12.2, the annual net profit is at the disposal of the general meeting. If, concurrently with or immediately after the approval of the annual accounts, the general meeting fails to declare a lower final dividend and does not resolve to transfer part or all of the net profit to the reserves, all of the net profit shall become payable as a dividend without the need of any resolution to that effect.

13.2 The management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

13.3 Members participate in the profits of the company by reference to the number of shares they hold. Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

13.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Article 13.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

#### **Art. 14. Cancellation of classes of shares - Partial liquidation.**

14.1 The members may decide upon the partial liquidation of the company - that is, a cancellation of a class of shares - by special resolution passed at a general meeting of which notice specifying the intention to pass such resolution was given.

14.2 In the event a class of shares is cancelled, other than the ordinary shares, the entire partial liquidation amount at such time, as determined by the management board by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

#### **Art. 15. Termination of the company.**

15.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

15.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

#### **Art. 16. Amendment of articles.**

16.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive, these articles may be amended by special resolution.

16.2 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. The following shares are hereby issued at par and subscribed for by Incorporator 1:

- three hundred ten thousand two hundred fifty (310,250) ordinary shares, numbered 1 through 310,250;
- two hundred fifty (250) class A shares, numbered A-1 through A-250;
- two hundred fifty (250) class B shares, numbered B-1 through B-250;
- two hundred fifty (250) C shares, numbered C-1 through C-250;
- two hundred fifty (250) class D shares, numbered D-1 through D-250;
- two hundred fifty (250) class E shares, numbered E-1 through E-250;
- two hundred fifty (250) class F shares, numbered F-1 through F-250;
- two hundred fifty (250) class G shares, numbered G-1 through G-250;
- two hundred fifty (250) class H shares, numbered H-1 through H-250; and
- two hundred fifty (250) class I shares, numbered I-1 through I-250.

2. The following shares are hereby issued at par and subscribed for by Incorporator 2:

- three hundred ten thousand two hundred fifty (310,250) ordinary shares, numbered 310,251 through 620,500;
- two hundred fifty (250) class A shares, numbered A-251 through A-500;
- two hundred fifty (250) class B shares, numbered B-251 through B-500;
- two hundred fifty (250) C shares, numbered C-251 through C-500;
- two hundred fifty (250) class D shares, numbered D-251 through D-500;
- two hundred fifty (250) class E shares, numbered E-251 through E-500;
- two hundred fifty (250) class F shares, numbered F-251 through F-500;
- two hundred fifty (250) class G shares, numbered G-251 through G-500;

- two hundred fifty (250) class H shares, numbered H-251 through H-500; and
- two hundred fifty (250) class I shares, numbered I-251 through I-500.

3. The following shares are hereby issued at par and subscribed for by Incorporator 3:

- three hundred ten thousand two hundred fifty (310,250) ordinary shares, numbered 620,501 through 930,750;
- two hundred fifty (250) class A shares, numbered A-501 through A-750;
- two hundred fifty (250) class B shares, numbered B-501 through B-750;
- two hundred fifty (250) C shares, numbered C-501 through C-750;
- two hundred fifty (250) class D shares, numbered D-501 through D-750;
- two hundred fifty (250) class E shares, numbered E-501 through E-750;
- two hundred fifty (250) class F shares, numbered F-501 through F-750;
- two hundred fifty (250) class G shares, numbered G-501 through G-750;
- two hundred fifty (250) class H shares, numbered H-501 through H-750; and
- two hundred fifty (250) class I shares, numbered I-501 through I-750.

4. The following shares are hereby issued at par and subscribed for by Incorporator 4:

- three hundred ten thousand two hundred fifty (310,250) ordinary shares, numbered 930,751 through 1,241,000;
- two hundred fifty (250) class A shares, numbered A-751 through A-1,000;
- two hundred fifty (250) class B shares, numbered B-751 through B-1,000;
- two hundred fifty (250) C shares, numbered C-751 through C-1,000;
- two hundred fifty (250) class D shares, numbered D-751 through D-1,000;
- two hundred fifty (250) class E shares, numbered E-751 through E-1,000;
- two hundred fifty (250) class F shares, numbered F-751 through F-1,000;
- two hundred fifty (250) class G shares, numbered G-751 through G-1,000;
- two hundred fifty (250) class H shares, numbered H-751 through H-1,000; and
- two hundred fifty (250) class I shares, numbered I-751 through I-1,000.

5. All the shares issued have been entirely paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

6. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2014.

7. The registered office of the company is located at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

8. The first managers of the company are:

- Marcus Jacobus Dijkerman, born on 5 November 1962 in Schiedam (Netherlands), with professional address at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, as manager A, to hold office for an indefinite term; and
- Joost Anton Mees, born on 27 September 1978 in Delft (Netherlands), with professional address at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, as manager B, to hold office for an indefinite term.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf août,

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

a comparu

Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle en mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

1. 80 dollars Ltd, une société privée à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 2e étage, Europa Centre, St. Anne Street, Floriana, Malte, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Malte sous le numéro C 60978 («Fondateur 1»);

2. Hakan Baykam, entrepreneur, né le 14 février 1972 à Istanbul (Turquie), ayant son adresse professionnelle au Via Arrigo Boito, 8, 20123 Milan, Italie («Fondateur 2»);

3. Soner Gedik, entrepreneur, né le 7 juillet 1958 à Eskisehir (Turquie), ayant son adresse professionnelle au Kisikli Caddesi 65, Burhaniye Mahallesi, Üsküdar 34676, Istanbul, Turquie («Fondateur 3»); et

4. Mehmet Ali Yalçındag, entrepreneur, né le 7 mars 1954 à Istanbul (Turquie), ayant son adresse professionnelle au Kisikli Caddesi 65, Burhaniye Mahallesi, Üsküdar 34676, Istanbul, Turquie («Fondateur 4») et ensemble avec Fondateur 1, Fondateur 2 et Fondateur 3, les «Fondateurs»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les quatre procurations données à comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Les Fondateurs constituent par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Définition des termes et interprétation.**

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 12.2;

«catégorie de parts sociales» signifie l'intégralité d'une catégorie de parts sociales de la société;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence aux bénéfices fixés dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«montant de liquidation partielle» signifie, à propos d'une annulation d'une catégorie de parts sociales, le montant déterminé par le conseil de gérance ne dépassant pas la somme des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie de parts annulées et d'une partie proportionnelle de la réserve légale;

«pacte d'associés» signifie toutes les conventions écrites conclues par tous les associés de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«prime assimilée» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«rachat» à propos des titres, s'entend également un amortissement et inversement et les verbes racheter et amortir sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux Articles 11.6 et 11.7;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) de celle-ci ou de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

## **Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.**

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est: Matchpoint Entertainment Sàrl

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

En outre, l'objet de la société comprend notamment l'achat, vente ou location de droits médias relatifs aux événements sportifs, manifestations internationales, films et séries télévisées ainsi que la production de ceux-ci.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

## **Art. 3. Capital social.**

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale comme suit:

- un million deux cent quarante et un mille (1.241.000) parts ordinaires;
  - mille (1.000) parts de catégorie A («Parts de Catégorie A»);
  - mille (1.000) parts de catégorie B («Parts de Catégorie B»);
  - mille (1.000) parts de catégorie C («Parts de Catégorie C»);
  - mille (1.000) parts de catégorie D («Parts de Catégorie D»);
  - mille (1.000) parts de catégorie E («Parts de Catégorie E»);
  - mille (1.000) parts de catégorie F («Parts de Catégorie F»);
  - mille (1.000) parts de catégorie G («Parts de Catégorie G»);
  - mille (1.000) parts de catégorie H («Parts de Catégorie H»);
  - mille (1.000) parts de catégorie I («Parts de Catégorie I»);
- d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Les droits et obligations attachés aux catégories de parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire des présents statuts.

3.2 La société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 Les parts sociales sont susceptibles de rachat au gré de la société par voie de remboursement au pair ou au-dessus ou au-dessous du pair. Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être rachetées ou acquises que par une résolution unanime des associés sur recommandation du conseil de gérance et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. La société peut aussi acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Lorsque les parts sociales seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 13.2 est applicable par analogie.

3.4 Les parts sociales rachetées sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces parts, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux parts auto-détenues seront également suspendus.

## **Art. 4. Registre d'associés, cession et transmission de parts sociales.**

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 Les parts sociales d'une catégorie peuvent être cédées, que ce soit à un associé ou à un non-associé, seulement en même temps que le nombre proportionnel de parts sociales de chaque autre catégorie détenues par l'associé cédant. Sous réserve de ce qui précède, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

4.3 Si les parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

#### **Art. 5. Droit de préemption.**

5.1 Les associés détenant des parts sociales d'une catégorie ont, au prorata du nombre de celles-ci, un droit de préemption pour souscrire, lors de toute nouvelle émission, des parts sociales de cette catégorie, au prix auxquels elles sont offertes aux tiers.

5.2 Le droit de préemption visé à l'Article 5.1 ne s'applique pas aux parts sociales émises (a) à titre de dividende ou (b) pour l'exercice de droits de souscription, de conversion ou d'option accordés antérieurement par la société.

#### **Art. 6. Gérants.**

6.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

6.2 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs gérants A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs gérants B qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

6.3 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf décision contraire il est d'un gérant A et un gérant B. En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants A ou de gérants B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

6.4 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

6.5 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de voix prépondérante.

6.6 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 6.6 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

6.7 Sauf dispositions légales contraaires, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

6.8 Si la société n'a qu'un seul gérant, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des présents statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

#### **Art. 7. Représentation.**

7.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

7.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

#### **Art. 8. Conflit d'intérêts.**

8.1 Le gérant doit, conformément au présent Article 8, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans un contrat ou une opération ou un projet de contrat ou d'opération important avec la société, ou tout changement important de cet intérêt, dans l'un des cas suivants:

- (a) il est partie à ce contrat ou à cette opération;
- (b) il est administrateur, gérant ou dirigeant - ou une personne qui agit en cette qualité - d'une partie à un tel contrat ou une telle opération (autre qu'une société du groupe de la société);
- (c) il possède un intérêt important dans une partie au contrat ou à l'opération.

8.2 Le gérant fait connaître par écrit aux associés la nature ou l'étendue de l'intérêt et en demande la consignation au procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

8.3 Le gérant effectue la divulgation:

- (a) lors de la première réunion au cours de laquelle le projet de contrat ou d'opération est étudié (ou dans le cas où le contrat ou l'opération est approuvé par voie d'une résolution écrite, dans cette résolution);
- (b) lors de la première réunion suivant le moment où il acquiert un intérêt dans le projet de contrat ou d'opération s'il n'en avait pas lors de la réunion visée à l'alinéa (a);
- (c) lors de la première assemblée suivant tout changement important de l'intérêt du gérant dans le contrat ou l'opération ou le projet de contrat ou d'opération;
- (d) lors de la première réunion suivant le moment où il acquiert un intérêt dans un contrat ou une opération déjà conclu;
- (e) lors de la première réunion suivant le moment où il devient gérant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt; ou
- (f) dès qu'il prend connaissance du contrat ou de l'opération si celui-ci ne nécessitait pas, dans le cours normal des activités commerciales, l'approbation du conseil de gérance.

8.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 7.

#### **Art. 9. Pouvoir de réserve des associés.**

9.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

9.2 Aucune résolution des associés ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 7.

#### **Art. 10. Commissaires aux comptes.**

10.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions par l'assemblée générale à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

10.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Assemblées générales.**

11.1 Le conseil de gérance peut convoquer une assemblée générale. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

11.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

11.3 Une notification à une assemblée générale doit être envoyée à:

- (a) tous les associés et tous les gérants;
- (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et
- (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

11.4 Une notification à une assemblée générale doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées.

11.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

11.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des voix exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

11.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit dans le délai précisé. L'Article 11.6 ci-dessus est applicable par analogie. La résolution est réputée avoir été adoptée à la date d'atteindre le nombre requis de votes positifs nonobstant que certains votes n'ont pas encore été exprimés.

#### **Art. 12. Comptabilité.**

12.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

12.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

12.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de primes d'émission distincts. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur des comptes de réserve de leur catégorie, sauf si le conseil de gérance décide autrement dans le cadre d'une liquidation partielle en vertu de l'Article 14. Pour éviter tout malentendu, prime assimilée soit aussi comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales.

#### **Art. 13. Dividendes et autres distributions.**

13.1 Sous réserve de l'Article 12.2, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale. Si l'assemblée générale ne décide pas de déclarer un dividende final inférieur ou de transférer la totalité ou une partie des bénéfices nets aux réserves au moment de l'approbation des comptes annuels ou immédiatement après, les bénéfices nets seront exigibles à titre de dividende sans qu'une décision à cet effet soit nécessaire.

13.2 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

13.3 Les associés participent aux bénéfices de la société par rapport aux nombres de parts sociales détenues. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

13.4 Les associés peuvent déroger à l'Article 13.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

#### **Art. 14. Annulation des catégories de parts sociales - Liquidation partielle.**

14.1 Les associés peuvent décider de prononcer la liquidation partielle de la société -c'est-à-dire l'annulation d'une catégorie de parts sociales - au moyen d'une résolution spéciale adoptée à une assemblée générale, au sujet de laquelle a été donné un avis spécifiant l'intention d'adopter ladite résolution.

14.2 Dans le cas d'une annulation d'une catégorie de parts sociales, autre que les parts ordinaires, la totalité du montant de liquidation partielle au moment de l'annulation, déterminé par le conseil de gérance selon des comptes intermédiaires préparés à cette occasion, doit être versé aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

#### **Art. 15. Manières dont finit la société.**

15.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

15.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

#### **Art. 16. Modification des statuts.**

16.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale.

16.2 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré

1. Les parts sociales suivantes sont émises au pair et souscrites par Fondateur 1:

- trois cent mille deux cent cinquante (310.250) parts ordinaires, numérotées de 1 à 310.250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie A, numérotées de A-1 à A-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie B, numérotées de B-1 à B-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie C, numérotées de C-1 à C-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie D, numérotées de D-1 à D-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie E, numérotées de E-1 à E-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie F, numérotées de F-1 à F-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie G, numérotées de G-1 à G-250;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie H, numérotées de H-1 à H-250; et
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie I, numérotées de I-1 à I-250.

2. Les parts sociales suivantes sont émises au pair et souscrites par Fondateur 2:

- trois cent mille deux cent cinquante (310.250) parts ordinaires, numérotées de 310.251 à 620.500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie A, numérotées de A-251 à A-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie B, numérotées de B-251 à B-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie C, numérotées de C-251 à C-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie D, numérotées de D-251 à D-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie E, numérotées de E-251 à E-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie F, numérotées de F-251 à F-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie G, numérotées de G-251 à G-500;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie H, numérotées de H-251 à H-500; et
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie I, numérotées de I-251 à I-500.

3. Les parts sociales suivantes sont émises au pair et souscrites par Fondateur 3:

- trois cent mille deux cent cinquante (310.250) parts ordinaires, numérotées de 620.501 à 930.750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie A, numérotées de A-501 à A-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie B, numérotées de B-501 à B-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie C, numérotées de C-501 à C-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie D, numérotées de D-501 à D-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie E, numérotées de E-501 à E-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie F, numérotées de F-501 à F-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie G, numérotées de G-501 à G-750;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie H, numérotées de H-501 à H-750; et
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie I, numérotées de I-501 à I-750.

4. Les parts sociales suivantes sont émises au pair et souscrites par Fondateur 4:

- trois cent mille deux cent cinquante (310.250) parts ordinaires, numérotées de 930.751 à 1.241.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie A, numérotées de A-751 à A-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie B, numérotées de B-751 à B-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie C, numérotées de C-751 à C-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie D, numérotées de D-751 à D-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie E, numérotées de E-751 à E-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie F, numérotées de F-751 à F-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie G, numérotées de G-751 à G-1.000;
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie H, numérotées de H-751 à H-1.000; et
- deux cent cinquante (250) parts de catégorie I, numérotées de I-751 à I-1.000.

5. L'ensemble des parts sociales souscrites a été libéré par apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

6. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

7. Le siège social de la société est établi au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

8. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, comme gérant A, pour un temps sans limitation de durée; et

- Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, comme gérant B, pour un temps sans limitation de durée.



Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: EAC/2013/10993. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123730/708.

(130150668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

**IHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 551.109,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.727.

En date du 1<sup>er</sup> août 2013, les cessions d'actions suivantes ont eu lieu:

- l'associé Innova/4 L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, a cédé 6.057 parts ordinaires à INNOVA5/L.P., avec siège social au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH St. Helier, Jersey, qui les acquiert.

- l'associé Innova/4 L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, a cédé 247 parts ordinaires à Friends of Innova/5 L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, qui les acquiert.

- l'associé Friends of Innova L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, a cédé 190 parts ordinaires à INNOVA5/L.P., avec siège social au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH St. Helier, Jersey, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont:

- Innova/4 L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, avec 136.583 parts ordinaires.

- INNOVA5/L.P., avec siège social au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH St. Helier, Jersey, avec 394.794 parts ordinaires.

- Friends of Innova L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, avec 4.097 parts ordinaires.

- Friends of Innova/5 L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, avec 15.635 parts ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124835/28.

(130151872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

**Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2013*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Karim MAWJI, expert-comptable, demeurant au 58, Russel Hill Road, GB - CR8 2 LB Purley, Royaume-Uni;

- Monsieur Ian D'COSTA CORREIA, expert-comptable, demeurant au 10, Rebhaldensteig, CH - 8700 Kusunacht - Zurich, Suisse.

Signature de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013124843/25.

(130151938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124844/10.

(130151733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**IMARA Investments Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.993.

—  
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions de l'associé unique signées en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013 que M. Matthias Sprenker a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat, et le gérant de la Société sera désormais:

Nom/Prénom: Barthels Yves;

Date de naissance: 10/10/1973;

Lieu de naissance: Luxembourg;

Pays de naissance: Luxembourg;

Adresse professionnelle: 16, avenue Pasteur

L-2310 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124836/19.

(130151995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124847/10.

(130151929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.215.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 août 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013124862/29.

(130152094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.269.450,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 117.205.

—  
EXTRAIT

Les adresses professionnelles de Messieurs John Drury et Louis Brenninkmeijer, gérants, ont été modifiées comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3<sup>ème</sup> étage, London SW3 6RD, Angleterre;

- Louis BRENNINKMEIJER administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3<sup>ème</sup> étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013124796/15.

(130151887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**Hoche Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 156.844.

Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gestion de la Société et datée du 27 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013124815/14.

(130151595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**Hugo Boss Benelux Retail B.V., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 142.437.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013124817/12.

(130151903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124845/10.

(130151734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

---

**Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.133.

---

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de Monsieur Arno Jan ter Avest en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Il a également été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Grant Thornton Lux Audit S.A., avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013125371/18.

(130152256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

---

**IMARA Investments Holding II & Co SENC, Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.158.

---

EXTRAIT

- Il résulte des résolutions des associés signées en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013 que le siège social de la société sera désormais:

16, avenue Pasteur

L-2310 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125367/15.

(130152505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

---

**Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.649.

---

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Issy Les Moulineaux S.à r.l.*

Référence de publication: 2013125366/10.

(130152654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

---

**Vauban Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

---

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Vauban Participations S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.683, constituée selon un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2006, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2229, le 29 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271, le 2 février 2013.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert BECKER, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Philippe VERFAILLIE, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée élit Monsieur Guy HARLES, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de vingt-six millions six cent trente-deux mille euros (EUR 26.632.000) à vingt-six millions neuf cent quarante et un mille euros (EUR 26.941.000), par l'émission de trois cent neuf (309) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués dans une liste de présence; que cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

III. Qu'il ressort de ladite liste de présence que sur les vingt-six mille six cent trente-deux (26.632) actions qui composent l'entière du capital, actions sont présentes ou représentées.

IV. Que tous les actionnaires présents ou représentés ont été dûment convoqués par lettres recommandées en date du 14 juin 2013 et ont eu connaissance au préalable de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée est dûment constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent neuf mille euros (EUR 309.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt-six millions six cent trente-deux mille

euros (EUR 26.632.000) à vingt-six millions neuf cent quarante et un mille euros (EUR 26.941.000) par l'émission de trois cent neuf (309) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

- soixante-quatorze (74) actions ont été souscrites par Vauban Management S.C., une société civile constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3228, pour le prix de soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000) assorties d'une prime d'émission globale de cent soixante-huit mille cinquante-quatre euros (EUR 168.054);

- cinquante-six (56) actions ont été souscrites par G-Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.993, pour le prix de cinquante-six mille euros (EUR 56.000) assorties d'une prime d'émission globale de cent vingt-sept mille cent soixante-seize euros (EUR 127.176);

- cinquante-deux (52) actions ont été souscrites par Compagnie Financière La Luxembourgeoise, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7074, pour le prix de cinquante-deux mille euros (EUR 52.000) assorties d'une prime d'émission globale de cent dix-huit mille quatre-vingt-douze euros (EUR 118.092);

- vingt-cinq (25) actions ont été souscrites par CHANBLUE, SOCIETE CIVILE, une société civile constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3217, pour le prix de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) assorties d'une prime d'émission globale de cinquante-six mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 56.775);

- vingt-quatre (24) actions ont été souscrites par Traun S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.707, pour le prix de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) assorties d'une prime d'émission globale de cinquante-quatre mille cent quatre euros (EUR 54.504);

- vingt-deux (22) actions ont été souscrites par EQUITY GROWTH, société civile, une société civile constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3265, pour le prix de vingt-deux mille euros (EUR 22.000) assorties d'une prime d'émission globale de quarante-neuf mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 49.962);

- quatorze (14) actions ont été souscrites par Monsieur Norbert BECKER, résidant professionnellement chez Atoz au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de quatorze mille euros (EUR 14.000) assorties d'une prime d'émission globale de trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 31.794);

- onze (11) actions ont été souscrites par Madame Claudie STEIN-LAMBERT, domiciliée au 97-99, rue Ousterholz, L-6213 Consdorf, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de onze mille euros (EUR 11.000) assorties d'une prime d'émission globale de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 24.981);

- dix (10) actions ont été souscrites par SIX PARTICIPATIONS, une société civile constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3169, pour le prix de dix mille euros (EUR 10.000) assorties d'une prime d'émission globale de vingt-deux mille sept cent dix euros (EUR 22.710);

- six (6) actions ont été souscrites par Monsieur Steve LASAR, domicilié au 10, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de six mille euros (EUR 6.000) assorties d'une prime d'émission globale de treize mille six cent vingt-six euros (EUR 13.626);

- six (6) actions ont été souscrites par E.D.D.M. société civile, une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3251, pour le prix de six mille euros (EUR 6.000) assorties d'une prime d'émission globale de treize mille six cent vingt-six euros (EUR 13.626);

- trois (3) actions ont été souscrites par SVF Participations S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.557, pour le prix de trois mille euros (EUR 3.000) assorties d'une prime d'émission globale de six mille huit cent treize euros (EUR 6.813);

- trois (3) actions ont été souscrites par Madame Simone RETTER, résidant professionnellement au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de trois mille euros (EUR 3.000) assorties d'une prime d'émission globale de six mille huit cent treize euros (EUR 6.813);

- une (1) action a été souscrite par Monsieur Bertrand SCHMELER, résidant professionnellement au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de mille euros (EUR 1.000) assortie d'une prime d'émission globale de deux mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR 2.271);

- une (1) action a été souscrite par Monsieur Bruno KLEIN, domicilié au 14, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de mille euros (EUR 1.000) assortie d'une prime d'émission globale de deux mille deux cent soixante et onze euros (EUR 2.271);

- une (1) action a été souscrite par Monsieur Henri GOEDERT, domicilié au 43, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour le prix de mille euros (EUR 1.000) assortie d'une prime d'émission globale de deux mille deux cent soixante et onze euros (EUR 2.271);

Les actions ainsi souscrites l'ont été intégralement par un apport en numéraire. Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total d'un million dix mille sept cent trente-neuf euros (EUR 1.010.739) se compose de trois cent neuf mille euros (EUR 309.000) attribué au capital social et de sept cent un mille sept cent trente-neuf euros (EUR 701.739) attribué à la prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** La Société a un capital social souscrit de vingt-six millions neuf cent quarante et un mille euros (EUR 26.941.000,-) divisé en vingt-six mille neuf cent quarante et une (26.941) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

L'alinéa premier de l'article 5 de la version anglaise des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of twenty-six million nine hundred forty-one thousand euro (EUR 26,941,000.-) divided into twenty-six thousand nine hundred forty-one (26,941) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels et demeures, lesdits comparants ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: N. BECKER, P. VERFAILLIE, G. HARLES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013126229/137.

(130153294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

#### **UK Students JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.349.

#### EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126218/13.

(130153022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**UKSA City University S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.826.

—  
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126219/13.

(130153014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**UKSA Ewer Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.731.

—  
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126220/13.

(130153015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Applause Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.  
R.C.S. Luxembourg B 156.682.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Gérant unique de la société tenue en date du 3 septembre 2013 que le siège social de la société est transféré de 4, Op der Haart L-9999 Wemperhardt (Grand-Duché de Luxembourg) à 4A, Op der Haart L-9999 Wemperhardt (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013126288/15.

(130153701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**UKSA 60 CR Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 173.577.

—  
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126223/13.

(130152964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---



**UKSA 60 CR Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.957.

—  
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126224/13.

(130152965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**UKSA 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.575.

—  
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126225/13.

(130153013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 3 septembre 2013 que Mazars Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société en relation avec l'exercice social se terminant le 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013126615/15.

(130154369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

**Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 450.326.734,62.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 3 septembre 2013 que Mazars Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société en relation avec l'exercice social se terminant le 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013126616/15.

(130154165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Isnard SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.212.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 septembre 2013*

*Cinquième résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISNARD SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013126579/22.

(130153880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Kiminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

—  
*Assemblée générale ordinaire du 19 août 2013 affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

*Troisième Résolution*

L'Assemblée Générale nomme en remplacement de la société BS CONSULTING S.A., commissaire aux comptes, la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44 906) ayant son siège social 84, Grand Rue, L-1660 Luxembourg pour une durée de trois qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2016.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013126593/17.

(130154433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Interval S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.661.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 août 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 26 août 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 26 août 2013.

*Pour INTERVAL S.A.-SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013126576/22.

(130154167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Jactal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126581/10.

(130154420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.750.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2013*

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 9 septembre 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 9 septembre 2013

\* Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- La démission de Monsieur Peter Kasch de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat

\* Monsieur Jonathan Petit, né le 24 avril 1955 à Worcester Park, United Kingdom, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G 0PW London, United Kingdom;

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013126989/22.

(130154494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: USD 724.490,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.699.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue au siège social le 10 mai 2013 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2014:

*Administrateurs de classe A:*

- Olivier Dorier, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; et

*Administrateur de classe B:*

- Hamid Yunis, Avocat, demeurant professionnellement 5, New street Square, London EC4A 3TW, United-Kingdom.

Il est à noter que, concernant le Réviseur d'Entreprises de la société:

- Sa dénomination sociale est désormais Deloitte Audit au lieu de Deloitte S.A.;

- Son adresse est désormais 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au lieu de 560, rue de Neudorf, L-1011 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social le 17 avril 2013 que le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société, Deloitte Audit a été reconduit pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2014.

*Réviseur d'Entreprises:*

- Deloitte Audit, dont le siège social est établi au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Munsbach, le 06 septembre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2013127022/32.

(130154479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**CEP III First S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.211.

Il résulte du contrat de vente conclu en date du 07 août 2013 entre:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le «Cédant») société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, soumise au régime des SICAR, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127 711, et

- CEP III First Holding S.à r.l., (le «Cessionnaire»), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 179 981, que:

12,500 parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire,

Par ce transfert les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR: 0 parts sociales

- CEP III First Holding S.à r.l.: 12,500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2013.

CEP III First S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013127006/22.

(130154805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Vis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.630.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126240/10.

(130153280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Way Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.134.589,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.042.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Way Co-Invest S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013126242/11.

(130153601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Um Will's Pull A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9172 Michelau, 33, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 104.636.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013126226/11.

(130153286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Val Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.747.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL

Référence de publication: 2013126234/11.

(130153366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**T9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.040.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T9 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013126207/11.

(130153145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Vauban Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013126230/14.

(130153561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**UKSA Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.732.

—  
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126222/13.

(130153017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Comet Confiserie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 26, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 135.858.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128248/9.

(130155964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Between S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 59, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 148.151.

—  
AGE du 1<sup>er</sup> septembre 2013

Emmanuel Charlier, née le 22 décembre 1970 à Schirmeck (France), demeurant à L-1948 Luxembourg, 59 rue Louis XIV,

100 parts de la société

Le capital social de la société est de EUR 12500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'associé unique, en assemblée générale, consent à la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 46A rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg vers 59 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Siège social: 59 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

EMMANUEL CHARLIER.

Référence de publication: 2013127427/18.

(130155050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 99.696.667,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.885.

—  
En date du 6 septembre 2013 avec effet au 5 septembre 2013, Atlantic Maritime Services LLC, une société du Delaware ayant son siège social à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056, Etats Unis d'Amérique a décidé de transférer la totalité de sa participation, soit les 35,265,200 (trente-cinq millions deux cent soixante-cinq mille deux cents) parts

sociales qu'il détenait dans le capital de la Société à Rowan Companies, Inc., une société du Delaware ayant son lieu principal d'exploitation à 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats Unis d'Amérique qui est désormais l'associé unique de la Société détenant la totalité des 99.696.667 (quatre-vingt-dix-neuf million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013127422/18.

(130154147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**You Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/05/2013*

L'assemblée a accepté le renouvellement des administrateurs suivants:

- Juanito Staes, demeurant à B-2930 Brasschaat, 21 Eikenlei,
- Johan De Laet, demeurant à B-2070 Zwijndrecht, 249 Krijgsbaan,

Et Administrateur-délégué:

- Juanito Staes, demeurant à B-2930 Braaschaat, 21 Einkelei,

Ainsi que la nomination de:

- Wim Hilven, demeurant, à B-2000 Antwerpen, 24 Grote Goddaard comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Frank Rossi / Patricia Henry / Frank Rossi

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2013127416/18.

(130154700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**AEC Expertise Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 180.018.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Abdelmajid EL YASSIRI, cadre expert APV, né à Farébersviller (France) le 11 juin 1968, demeurant à F-57190 Florange (France), 64, boucle du Millénaire.

- Monsieur Houcine EL YASSIRI, directeur informatique, né à Creutzwald (France) le 13 octobre 1978, demeurant à CH-8700 Kusnacht (Suisse), Freihofstrasse 2a,

ici représenté par Monsieur Abdelmajid EL YASSIRI, préqualifié, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "AEC EXPERTISE LUXEMBOURG".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exécution de toute mission d'expertise en matière automobile et en matériel industriel, la prestation de services et de conseils dans ses locaux ou dans ceux de ses clients, la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-€), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Abdelmajid EL YASSIRI, susdit, vingt-cinq parts . . . . .	25
- Houcine EL YASSIRI, susdit, soixante-quinze parts . . . . .	75
- Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents cinquante euros (850.- €).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Abdelmajid EL YASSIRI, cadre expert APV, né à Farébersviller (France) le 11 juin 1968, demeurant à F-57190 Florange (France), 64, boucle du Millénaire.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. EL YASSIRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39023.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127481/72.

(130155871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.